

vendredi 26 juillet 2024

Communiqué de presse Direction générale de France Travail

L'Urssaf et France Travail signent une convention de partenariat pour un accueil commun des travailleurs indépendants

Le jeudi 25 juillet à Dammarie-les-Lys, Damien Lentile, directeur général de l'Urssaf, et Paul Bazin, directeur général délégué de France Travail, ont signé une convention de partenariat visant à généraliser la participation de France Travail dans les accueils communs destinés aux travailleurs indépendants sur l'ensemble du territoire.

Cette convention de partenariat facilite les démarches des travailleurs indépendants (artisans, commerçants, professions libérales, auto-entrepreneurs), en leur proposant, au sein des locaux de l'Urssaf, un point de contact unique pour répondre à leurs demandes concernant non seulement les cotisations sociales et l'accompagnement de l'Urssaf, mais aussi les aides et les services proposés par France Travail.

Depuis 2020, l'Urssaf a déployé des accueils communs en partenariat avec l'assurance maladie, l'assurance retraite et les allocations familiales sur l'ensemble du territoire, pour apporter une réponse coordonnée à ses usagers sur l'ensemble de leur protection sociale. En 2023, des conventions partenariales ont également été signées avec l'administration fiscale (DGFIP) et la CIPAV afin d'enrichir l'offre de service des Urssaf vis-à-vis des travailleurs indépendants.

C'est dans cette logique d'accompagnement global des travailleurs indépendants que le partenariat entre France Travail et l'Urssaf a été engagé. La convention nationale généralise sur tout le territoire cette offre de service partenariale déjà mise en œuvre dans quelques régions.

Pour permettre aux conseillers Urssaf d'apporter une réponse de premier niveau aux questions des travailleurs indépendants, l'accord national prévoit qu'ils soient formés par France Travail. Les conseillers Urssaf pourront ainsi accompagner les travailleurs indépendants pour les demandes les plus simples et les guider sur le site de France Travail. Et lorsque nécessaire, notamment pour les sujets plus complexes, les orienter vers une prise de rendez-vous auprès de l'agence France Travail de proximité.

Retrouvez l'actualité de France Travail sur : www.francetravail.org/accueil/

SERVICES DE PRESSE

Anne-Sophie Maille – 06 18 67 58 91 – anne-sophie.maille@francetravail.fr
Laetitia Barthélémy – contact.presse@acoss.fr

À propos de France Travail

France Travail a remplacé Pôle emploi au 1er janvier 2024.

France Travail est l'opérateur public de référence du marché de l'emploi. Dans le cadre de sa mission de service public, l'établissement s'engage à garantir l'indemnisation et l'accompagnement de toutes les personnes à la recherche d'emploi et à répondre aux besoins de recrutement de toutes les entreprises. Pour ce faire, France Travail s'appuie sur un réseau de près de 900 agences de proximité, sur 55 000 collaborateurs et sur la coopération avec tous les autres acteurs de l'emploi, de l'insertion et de la formation, réunis dans le Réseau pour l'emploi.

À propos de l'Urssaf

Accompagner les employeurs et entrepreneurs dans le cadre d'une relation de service simple et personnalisée pour assurer la collecte des cotisations avec efficacité et équité, en tant que recouvreur social performant (0,30 % de frais de gestion), tels sont les enjeux majeurs des Urssaf. Sa raison d'être au sein de la Sécurité sociale : financer le modèle social français, avec 570 milliards d'euros encaissés auprès de 11,8 millions d'usagers. Sa mission sociale : garantir aux travailleurs le bénéfice d'une protection sociale (couverture santé, retraites, prestations familiales) liée à l'exercice de l'emploi dans un cadre légal. Sa mission économique : faciliter les démarches des entrepreneurs et garantir le respect des règles sociales indispensables à une concurrence équitable.

Retrouvez l'actualité de France Travail sur : www.francetravail.org/accueil/

SERVICES DE PRESSE

Anne-Sophie Maille – 06 18 67 58 91 – anne-sophie.maille@francetravail.fr
Laetitia Barthélémy – contact.presse@acoss.fr